

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Alkali 1+ EU0058 - CH (FR)

conformément à la directive CE/2001/58

Classification	Équipement de protection individuelle	Symbole(s)
<p>C N</p> 		

Date de préparation 10/24/2007

Date de révision

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit EU0058 - CH (FR)
Nom du produit DeLaval Alkali 1+
Utilisation recommandée Agents de nettoyage, alcalins

Contacteur le fabricant
 DeLaval N.V.
 Industriepark-Drongen 10
 B-9031 Gent Belgium
 Tel. +32 9 280 91 21
 Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur
 DeLaval AG
 Munchrutstrasse 2
 CH-6210 SURSEE
 Switzerland
 Tel (41) 926 6611

Téléphone en cas d'urgence (41) 1 251 51 51

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

C - Corrosif
 N - Dangereux pour l'environnement

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
 Provoque des brûlures
 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS.	% en poids	Classification
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	40 - 50	Xi;R36

Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	EEC No. 231-838-7	30 - 40	Xi,R36 R37 R38
Métasilicate de sodium	6834-92-0	229-912-9	10 - 20	C;R34 Xi;R37
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate	51580-86-0	-	5 - 10	N;R50-53 R31 Xi;R36/37 Xn;R22

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Un examen médical immédiat est requis. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool

Risques spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Méthodes de nettoyage	Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Stockage	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition	Aucun à notre connaissance
Contrôle de l'exposition professionnelle	
Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos
Équipement de protection individuelle	
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Protection des yeux	lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau	Vêtements de protection à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes.
Protection des mains	gants en néoprène
Considérations générales d'hygiène	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc	Odeur	léger de chlore
Forme	poudre	pH (1%)	12
Hydrosolubilité	soluble	Masse volumique apparente	1.05

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Matières à éviter	Incompatible avec des acides forts et des bases, Incompatible avec des agents oxydants
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Carbonate de sodium	4090 mg/kg (Rat)		
Tripolyphosphate de sodium	3100 mg/kg Mouse 3120 mg/kg Rat		
Métasilicate de sodium	600 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Carbonate de sodium	EC50 = 242 mg/L 120 h			EC50 = 265 mg/L 48 h

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Métasilicate de sodium				EC50 = 216 mg/L 96 h

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

No ONU 3253
 Nom d'expédition Disodium trioxosilicate mixture
 Classe de danger 8
 Groupe d'emballage III

ADR

No ONU 3253
 Nom d'expédition Disodium trioxosilicate mixture
 Classe de danger 8
 Groupe d'emballage III

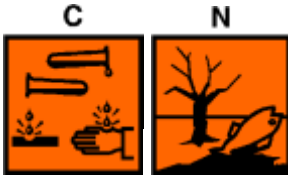
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

contient Sodium metasilicate

Symbole(s) C - Corrosif
 N - Dangereux pour l'environnement

**Phrase(s) de risque**

R31 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

R34 - Provoque des brûlures

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Inventaires internationales

Nom Chimique	EINECS	ELINCS	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	La Chine	AICS	KECL
Carbonate de sodium	207-838-8	-	X	-	X	X	X	X	KE-31380
Tripolyphosphate de sodium	X	-	X	-	X	X	X	X	X
Métasilicate de sodium	229-912-9	-	X	-	X	X	X	X	KE-12354
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate	-	-	-	-	X	X	X	X	-

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2**

R36 - Irritant pour les yeux

R37 - Irritant pour les voies respiratoires

R38 - Irritant pour la peau

R34 - Provoque des brûlures

R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R31 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

Date de préparation 10/24/2007**Date de révision****Sommaire de la révision** Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

Fin de la Fiche de Données de Sécurité